

L'impact circulatoire de la réalisation de la nouvelle infrastructure apparaît comme positif pour les secteurs Sud de Grasse avec une baisse globale des trafics sur le réseau local permettant un apaisement des voies suivantes :

- Route de Pégomas, route de Cannes, boulevard Rouquier et de Mouans-Sartoux.

Elle permet également une amélioration des conditions de circulation sur une grande partie de la commune liée à l'amélioration du « point noir » circulatoire du carrefour des 4 chemins, notamment à l'Heure de Pointe du Soir (HPS) où toutes les voies ont des remontées de file satisfaisantes ; à l'Heure de Pointe du Matin (HPM), le fonctionnement est nettement amélioré également mais des saturations peuvent persister sur l'Avenue Pompidou.

De même, le projet permet de soulager fortement les trafics dans la traversée de Mouans-Sartoux avec une baisse significative du trafic notamment l'HPS ; cette baisse s'explique par le fort trafic de transit vers Plan de Grasse et les secteurs Nord de Grasse actuellement, capables d'emprunter la liaison en situation future.

Bilan des trafics : 2020 / 2040

	Scénario référence 2020			Scénario 2040		
	Sans projet	Avec projet	Variatio n	Sans projet	Avec projet	Variatio n
<i>TMA - 2 sens</i>						
RD 6185	39 800	44 400	12%	54 200	59 600	8%
Route de Cannes - traversée Mouans Sartoux	15 700	14 150	-10%	21 150	19 050	-10%
RD 304	11 400	12 400	9%	13 700	15 300	12%
Route de Cannes - plan de Grasse	10 400	10 100	-3%	16 200	13 700	-15%
Carrefour 4 chemins						
branche est	12 600	12 100	-4%	16 100	14 900	-7%
branche sud	11 100	7 600	-32%	18 100	13 500	-25%
branche ouest	17 800	13 800	-22%	16 200	11 000	-32%
branche nord	17 100	16 700	-2%	13 900	14 700	6%

A l'horizon 2040 entre le scénario projet et de référence, l'augmentation totale des trafics en Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) est de 43 300 UVP (Unité de Véhicule Particulier) compensée par une baisse totale de 23 300 uvp par un report d'itinéraire notamment sur l'axe primaire de la RD 6185, soit un différentiel de 20 000 uvp correspondant au trafic de la nouvelle liaison de la Paoute.

La prise en compte du trafic induit dans les études de déplacements fait régulièrement débat au niveau national et international.

L'instruction de 1998 (circulaire n°98-99 du 20 octobre 1998 relative aux méthodes d'évaluation économique des investissements routiers) précise que « le trafic induit sera pris en compte si la mise en service de l'aménagement provoque à l'horizon étudié une modification importante des coûts de circulation. C'est le cas par exemple des grands projets. Dans la plupart des autres cas, le phénomène d'induction peut être négligé. » Ce projet ne provoque pas une modification importante des coûts de circulation.

Les principales voies du réseau secondaire notamment communal ont été prises en compte sur les Cartes de trafic du dossier d'enquête publique. L'autoroute A8 située à 8,5 km ne sera pas impactée par le projet car sa vocation est d'assurer une meilleure diffusion du trafic local.